

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 9 novembre 2018



**OBJET : Réponse - Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 1627/ 2018-15**



En réponse à votre demande d'accès aux documents du 22 octobre dernier relative aux « ordres du jour et [...] procès-verbaux du Comité de travail sur le plomb et le cuivre de la Table nationale de concertation en santé environnementale, ainsi que toutes notes préparées lors de ces rencontres par la ou les personne(s) qui représente(nt) l'INSPQ sur le comité. Période : du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au présent. », vous trouverez ci-joint deux présentations préparées par un représentant de l'Institut national de santé publique du Québec.

Quant aux ordres du jour et aux procès-verbaux du Comité de travail sur le plomb et le cuivre de la Table nationale de concertation en santé environnementale, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publiques et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous référons au responsable de l'accès aux documents du ministère de la Santé et des Services sociaux puisque ces documents relèvent plutôt de la compétence du Ministère :

Monsieur Pierre Lafleur  
Sous-ministre adjoint, Direction générale  
Coordination réseau et ministérielle  
1075, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (QC) G1S 2M1  
Tél. : 418 266-8864  
Télec. : 418 266-7024  
[responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:responsable.acces@msss.gouv.qc.ca)

Nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la présente décision. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Éric Bédard

p.j. Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2018-6921